

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT

**Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de juillet**

Date de convocation :

05 juillet 2022

Date d'affichage :

13 juillet 2022

**Nombre de conseillers
en exercice :**

26

N°2022-07-046

Objet de la délibération :

**Création d'un poste
d'Adjoint Technique
Territorial**

Résultat du vote

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Nombres de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 21

Représentés : 4

Absents : 1

Sont présents (21) :

Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Stéphane PRETRE, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Pascal ROUTHIER, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET,

Procurations données (4) :

Pascal HERRMANN donne pouvoir à Pascal ROUTHIER
Valérie BORDY donne pouvoir à Arnaud BOVIGNY
Nathalie MULENET donne pouvoir à Anne BIHR
Martine COMPANT donne pouvoir à Thierry COURTOIS

Absents excusés (0) :

Absents (1) :

Réjane SIZINE

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Anne Bihir ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée. Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs existants,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- ✓ **Autorise la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} août 2022. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques relevant de la catégorie C ;**
- ✓ **Autorise que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondent au cadre d'emploi concerné ;**
- ✓ **Autorise la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} août 2022.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Vote du Conseil :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

